



ATHLETIC CLUB DE BOULOGNE-BILLANCOURT

Association loi 1901
Siège social : 10 rue Liot
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ATHLETIC CLUB DE BOULOGNE-BILLANCOURT

Association loi 1901
Siège social : 10 rue Liot
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **ATHLETIC CLUB DE BOULOGNE-BILLANCOURT** relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 29 novembre 2024

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau
Commissaire aux Comptes

BILAN

ACTIF	30.06.2024			30.06.2023	PASSIF	30.06.2024	30.06.2023
	Brut	Amort. & Dépréciation	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	24 918	23 936	982	1 899	Fonds propres (avant affectation)	1 550 621	1 632 671
Terrains					Résultat de l'exercice	-524 116	-82 051
Constructions	307 304	275 563	31 741	26 612	Subventions d'investissement	829 409	757 270
Matériels d'activités	2 321 718	1 665 206	656 511	483 717	Total	1 855 914	2 307 891
Autres immobilisations corporelles	939 200	701 226	237 974	177 686	FONDS DEDIES & PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés	28 316	32 832
Autres prêts et titres immobilisés	100 000	100 000		0	Provisions pour risques	20 000	229 100
Dépôts et cautionnements	11 143		11 143	9 751	Provisions pour charges	327 160	303 605
Total	3 704 282	2 765 931	938 351	699 665	Total	375 476	565 537
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	171 475		171 475	159 200	Emprunts et dettes assimilées	319 253	33 884
Usagers - clients					Fournisseurs	228 461	166 528
Autres créances	588 116	125 229	462 886	689 137	Dettes fiscales et sociales	398 092	375 044
Charges constatées d'avance	88 735		88 735	58 146	Autres dettes	163 949	333 304
Trésorerie	2 085 976		2 085 976	2 476 574	Produits constatés d'avance	406 278	300 534
Total	2 934 302	125 229	2 809 072	3 383 057	Total	1 516 034	1 209 293
Total	6 638 584	2 891 161	3 747 424	4 082 721	Total	3 747 424	4 082 721

COMPTE DE RESULTAT	2023/2024	2022/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	4 001 268	3 470 629
Ventes de biens	91 083	182 753
Prestations de service	304 729	192 862
Subventions d'exploitation	3 551 177	3 771 215
Dons et Mécénat	211 946	247 172
Contributions financières		
Reprises sur dépréciations et provisions	240 592	70 397
Produits des cessions d'immobilisations	38 200	85 783
Utilisations des fonds dédiés	4 516	333
Autres produits	1 441 144	1 436 580
Total	9 884 654	9 457 725
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		28 444
Variation de stock	-12 275	-21 238
Autres achats et charges externes	5 556 561	4 654 173
Aides financières		300 000
Impôts et taxes	241 976	233 114
Salaires	3 191 665	2 990 272
Cotisations sociales	944 478	943 825
Dotations aux amortissements	295 107	265 868
Dotations aux dépréciations	75 154	53 472
Dotations aux provisions	43 555	17 862
Valeurs comptables des immobilisations cédées	6 221	32 527
Reports en fonds dédiés		33 165
Autres charges	68 888	83 684
Total	10 411 330	9 615 167
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-526 676	-157 443
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers	2 560	1 188
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	2 560	1 188
CHARGES FINANCIERES		
Charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	2 560	1 188
RESULTAT COURANT (I + II)	-524 116	-156 255
Produits exceptionnels		156 783
Charges exceptionnelles		82 572
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		74 210
Impôts sur les bénéfices		6
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-524 116	-82 051
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature	6 339 458	4 657 026
Bénévolat	1 416 384	881 678
Total	7 755 842	5 538 704
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature	6 339 458	4 657 026
Personnel bénévole	1 416 384	881 678
Total	7 755 842	5 538 704

Au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le **30 juin 2024** qui dégage un déficit de **524 115.87 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} juillet au 30 juin.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social et périmètre des activités de l'association : L'Athletic Club de Boulogne-Billancourt a pour objet :

- De permettre, faciliter, encourager, développer et améliorer la pratique pour tous de toutes les activités physiques et sportives,
- D'organiser toutes activités physiques d'initiation, d'entraînement ou de compétition et plus généralement toutes épreuves sportives, fêtes et manifestations destinées à la pratique du sport,
- D'assurer la défense des intérêts juridiques et moraux de ses membres et spécialement de représenter et d'assister tout adhérent tant auprès des organismes et de toutes administrations qui gèrent ou contrôlent la pratique du sport en France que devant les juridictions civiles ou administratives qui auraient à connaître des affaires les concernant dans le cadre de l'association,
- D'assurer une représentation active pour tous les problèmes intéressant la pratique et l'organisation du sport aussi bien auprès des organismes officiels des Fédérations sportives, et des associations unions et groupements nationaux et internationaux qu'auprès des Pouvoirs Publics, des élus locaux et du Service municipal des sports,
- De façon plus générale, l'ACBB a qualité pour effectuer toute démarche, étude et transaction dès lors que leurs buts ont des rapports directs ou indirects avec ceux de l'Association.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun fait caractéristique n'est à signaler au titre de cet exercice.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

La sectorisation analytique est calquée sur les sections sportives de l'association.

La subvention municipale annuelle est répartie entre les sections par décision du Comité Directeur. Les autres produits tels que les subventions CNDS ou départementales sont attribués directement par les organismes concernés. Les frais administratifs du secrétariat général ont été imputés aux sections sur la base de 21 € par adhérent.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau des variations des immobilisations

Valeurs Brutes	Début	Augment.	Diminutions	Fin
Logiciels	24.918			24.918
Agencements sur sol d'autrui	293.480	13.824		307.304
Matériel d'activités	1.992.347	449.463	120.092	2.321.718
Matériel de transport	548.100	44.833	6.502	586.431
Matériel informatique	116.134	9.659	1.327	124.465
Cheptel	153.086	86.664	11.446	228.303
TOTAL	3.128.065	604.443	139.367	3.593.139

b) Tableau des variations des amortissements

Amortissements	Mode et taux	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels	L 33% à 100 %	23.019	917		23.936
Agencements sur sol d'autrui	L&D 10 % à 41,7%	266.867	8.695		275.563
Matériel d'activités	L 20 % à 100 %	1.574.451	210.732	119.977	1.665.206
Matériel de transport	L 20 % à 100 %	433.295	45.866	6.503	472.658
Matériel informatique	L 20 % à 100 %	95.800	14.374	1.327	108.847
Cheptel	L 10 % à 100 %	110.538	14.524	5.341	119.721
TOTAL		2.503.971	295.107	133.148	2.665.930

IV- NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Ils sont composés des fonds propres qui est le cumul des résultats depuis la création de l'association

Tableau de variation	Début	Augment.	Diminutions	Fin
Fonds propres	1.632.671		-82.051	1.550.620
Résultat de l'exercice	-82.051	-524.116	82.051	-524.116
TOTAL	1.550.620	-524.126		1.026 505

2. Subventions d'investissement

Désignation	Net au début	Augmentation	Reprise	Net à la clôture
Mairie et divers	757.270	78.360	6.221	829.409
TOTAL	757.270	78.360	6.221	829.409

3. Provisions pour risques et charges

Litiges prud'hommaux et risques divers	229 100	20 000	229 100	20 000
Provisions pour risques	229 100	20 000	229 100	20 000
Indemnités de fin carrière (1)	303 605	23 555		327 160
Provisions pour charges	303 605	23 555		327 160
Immobilisations financières	100 000			100 000
Stocks				
Avances Fournisseurs	8 778	2 870		11 648
Autres créances	15 826	3 497		19 323
Comptes d'attente	36 964	68 787	11 492	94 259
Provision pour dépréciation	161 568	75 154	11 492	225 230
TOTAL	694 273	118 709	240 592	572 390

Dotations / reprises d'exploitation 118 709 240 592

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total 118 709 240 592

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet 85 000

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet 155 592

Total 240 592

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la Convention Collective Nationale du Sport, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente pour l'ensemble des salariés en CDI : 1 ½ mois de salaire après 10 ans d'ancienneté, 2 mois de salaire après 15 ans d'ancienneté, 4 mois de salaire après 20 ans d'ancienneté, 5 mois de salaire après 30 ans d'ancienneté, avec un taux de charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

4. Emprunts et dettes assimilées

NATURE	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Emprunts			
Découverts bancaires	319 253.27	319 253.27	
Intérêts courus et non échus			
TOTAL	319 253.27	319 253.27	0,00

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Personnel

a) Personnel sportif salarié (enseignement – animation)

Section	Effectif	En Heures Travaillées	Masse Salariale (en €)
Athlétisme	1.51	2754.36	101 425.52 €
Aviron	5.60	10650.00	317 116.13 €
Badminton	1.24	2208.15	110 707.24 €
Basket	1.89	3449.99	123 363.02 €
Canoë-Kayak	1.66	3025.56	76 173.87 €
Danse Sportive	0.12	209.00	8 486.17 €
Éducation Physique	0.52	944.96	36 386.63 €
Équitation	2.13	4068.44	92 919.58 €
Escrime	0.88	1626.06	79 647.94 €
Football	3.36	6187.52	191 844.48 €
Gymnastique	3.41	6216.21	255 565.76 €
Handball	1.29	1881.74	108 617.78 €
Judo	3.15	5724.07	290 540.48 €
Karaté	1.21	2176.00	70 514.34 €
Hockey s/Gazon	0	9.27	234.26 €
Hockey s/Glace	2.67	4872.90	131 021.11 €
Natation	3.76	6851.92	231 360.00 €
Musculation Wellness	0.40	722.85	23 488.87 €
Poneys	1	1820.04	68 958.84 €
Rugby	1.83	3310.78	80 906.29 €
Savate – Boxe Française	0.74	1349.28	55 858.58 €
Sports de Glace	1.70	3100.88	124 243.32 €
Tennis de Table	4.09	7364.83	185 135.38 €
Tir à l'arc	0.20	370.30	24 622.93 €
Triathlon	1.37	2494.59	89 484.25 €
Volley	2.29	4160.04	113 025.90 €
Yoga	0.49	872.46	59 353.89 €
Semi-Marathon	0	882.00	3 146.85 €
TOTAL	48.50	89 304.20	3 061 570.19 €

b) Personnel administratif salarié

Section	Effectif	En Heures Travaillées	Masse Salariale (en €)
Secrétariat Général	5.94	11011.17	307 191.40 €
Aviron	1	1820.04	42 678.56 €
Football	2.86	5200.08	135 191.58 €
Judo	0.80	1455.96	31 277.80 €
Rugby	2	3640.08	80 427.20 €
Tennis de Table	0.63	1352.04	28 752.51 €
TOTAL	13.23	24 479.37	662 210.68 €

c) Personnel salarié autre

Section	Effectif	En Heures Travaillées	Masse Salariale (en €)
Équitation	2	3 640.08	55 211.58 €
Musculation Wellness	0.22	415.68	5 809.84 €
Poney	1	1 820.04	26 833.91 €
TOTAL	3.23	5 875.80	87 855.33 €

Effectif = en Equivalent Temps Plein (+ les contrats aidés ont été pris en compte) (sur la base de 151,67 heures / an)

Masse salariale = brut + charges sociales (hors impôts et taxes) (taux moyen de charges sociales sur l'exercice)

Il est procédé à un regroupement des sections quand la mention de la masse salariale de la section conduit à donner une rémunération individuelle

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

2. Sportifs de « haut niveau »

Section	Effectif	En Heures Travaillées	Masse Salariale (en €)
Aviron	1	1820.04	30 544.91 €
Badminton	0.20	405.00	9 429.31 €
Canoé kayak	1	1820.04	57 505.19 €
Handball	4.23	8189.76	116 383.57 €
Judo	2.61	4750.30	207 059.32 €
TOTAL	9.04	16 985.14	420 922.32 €

3. Crédit-bail et location longue durée

Les engagements de location longue durée concernent 6 contrats et 1 contrat de crédit-bail.

Les loyers restant à payer à la clôture s'élèvent à 87 448.56 €, contre 64 041,60 € pour l'exercice précédent.

4. Contributions volontaires en nature : mise à disposition gratuite de locaux et personnels

Le 21 février 2024, la Mairie de Boulogne-Billancourt a communiqué le montant des avantages en nature au titre des mises à disposition de locaux pour l'année 2022, évalués à **6 339 458 €**.

L'ACBB bénéficie également de personnels mis à disposition par la Mairie de Boulogne-Billancourt. Cette mise à disposition pour l'exercice est facturée par la Mairie à 53 351,61 €, soit 5 335,16 € restant à la charge de l'ACBB.

5. Contributions volontaires en nature : bénévolat

Les heures de bénévolat sont recensées à partir de relevés mensuels déclarés par les bureaux des sections, regroupant :

- les réunions et les groupes de travail
- les travaux administratifs (accueil, secrétariat, gestion, etc.)
- la participation aux manifestations (arbitrage, jury, chronométrage, billetterie, etc.)
- les travaux de matériel (nettoyage, entretien, réparation, etc.)
- les accompagnements (entraînements, compétitions, etc.)
- l'enseignement, la formation, site internet et le suivi médical

La valorisation s'effectue au taux horaire brut de 16,40 € + charges patronales au taux de 52%, en référence à la rémunération des éducateurs diplômés des écoles des sports de la ville de Boulogne-Billancourt, dont le club a eu connaissance en 2011.

Sur cette base, le bénévolat pour l'exercice est évalué à **1 416 384 €** contre **881 678 €** pour l'exercice précédent.

Section	Exercice clos		Exercice précédent	
	en heures	en valeur (en €)	en heures	en valeur (en €)
Élus Comité Directeur	587	14 633	838	20 890
Athlétisme (*)				
Aviron	12 165	303 249	11 631	289 925
Badminton	1 435	35 772		
Basket	2 240	55 839	1 880	46 865
Boules	519	12 925	611	15 219
Canoë-kayak	1 121	27 932		
Cyclisme	2 515	62 694	2 455	61 198
Cyclotourisme	1 058	26 374	1 016	25 327
Éducation Physique (*)				
Escrime	1 034	25 776	1 349	33 628
Football (*)				
Gymnastique	2 504	62 420	2 344	58 431
Handball	10 986	273 859		
Hockey sur Gazon (*)				
Hockey sur Glace	4 420	110 182		
Judo	3 098	77 214	3 338	83 197
Karaté	1 598	39 835	1 791	44 646
Natation	2 711	67 580		
Pêches Sportives	73	1 820	562	14 010
Pétanque			3 080	76 778
Plongée s/Marine	1 500	37 380	2 213	55 166
Musculation / Wellness	981	24 454	852	21 239
Poneys	Cf. ci-après Elus Comité Directeur		Cf. ci-après Elus Comité Directeur	
Rugby (*)				
Savate	329	8 201		
Équitation	2 439	60 799		

Sports de Glace	39	972	559	13 922
Tennis de Table	458	11 417	456	11 367
Tir à l'Arc	896	22 335		
Triathlon	1 100	27 421		
Volley (*)				
Yoga	267	6 656		
Danse Sportive	748	18 646	396	9 871
TOTAL	56 819	1 416 384	35 369	881 678

* information non transmise par la section

Membres des bureaux de sections (bénévoles)

Section	Exercice clos			Exercice précédent		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Athlétisme	5	1	4	5	4	1
Aviron	15	4	11	15	4	11
Badminton	12	5	7	11	3	8
Basket	8	2	6	9	2	7
Boules	4	0	4	4	0	4
Canoë Kayak	11	3	8	12	3	9
Cyclisme	4	0	4	6	0	6
Cyclotourisme	6	1	5	6	1	5
Éducation Physique	10	8	2	10	8	2
Escrime	12	8	4	9	4	5
Football	sous-tutelle			sous-tutelle		
Gymnastique	10	8	2	10	8	2
Handball	15	2	13	13	2	11
Judo	14	4	10	14	4	10
Karaté	9	3	6	9	3	6
Hockey s/ Gazon	4	1	3	4	2	2
Hockey s/ Glace	13	4	9	13	4	9
Natation	6	1	5	5	1	4
Pêches Sportives	8	0	8	8	0	8
Pétanque	6	0	6	4	0	4
Plongée	9	2	7	9	2	7
Musculation Wellness	7	2	5	4	2	2
Rugby	15	3	12	13	3	10
Savate	sous-tutelle			6	2	4
Poneys	sous-tutelle			sous-tutelle		
Équitation	8	6	2	6	4	2
Sports de Glace	7	7	0	6	6	0
Tennis de Table	7	1	6	7	1	6
Tir à l'Arc	9	2	7	7	2	5
Triathlon	13	4	9	13	4	9
Volley	5	0	5	5	0	5
Yoga	4	2	2	5	3	2
Danse Sportive	9	5	4	6	3	3